

CIRCONSCRIPTION DE MONTFORT

ECOLE PUBLIQUE

maternelle
élémentaire

Les Gallo-Peints, MAXENT

CONSEIL D'ECOLE

PROCES-VERBAL

ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020

Réunion du : 18 novembre 2019

Adresser :

1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription

1 exemplaire au Maire

NOM	PRESENT	EXCUSE	
Directrice de l'école - Présidente : Rosemary NOBLET			Suppléants assurant un remplacement
Enseignants de l'école			
GUILLOU Nadia	x		
TAQUET Emilie	x		
VOGEL Karine	x		
DROUET Céline		x	
QUERO Anthony	x		
Représentant du R.A.S.E.D. : Mme NUPIED Nathalie		x	
Représentants des parents d'élèves titulaires			
Mme ROSSELIN	x		
Mme BUREL	x		
Mme PERRIN	x		
Mme SAVARY	x		
Inspectrice de l'Education nationale : Mme Danielle MARSÀ		x	
Maire de la commune ou son représentant : Mr DORANLO		x	
Conseiller municipal : Mme COUQUIAUD Adjointe aux affaires scolaires	x		
Délégué départemental de l'Education nationale :			
VOIX CONSULTATIVE			
Membre du R.A.S.E.D. :			
Médecin scolaire :			
Infirmière scolaire :			
Assistante sociale :			
A.T.S.E.M.			
Enseignant de langues vivantes :			
Maître de l'E.L.C.O. :			
Personne invitée :			
Représentants des parents d'élèves suppléants			
Mme THEBAULT	x		
M. LECOMTE	x		
M. BLANCHET	x		
Mme DUBOIS	x		

Procès-verbal établi le 18 novembre 2019

La présidente, directrice de l'école,

Les secrétaires de séance,

Nom : Mme NOBLET

Nom : Mmes TAQUET et GUILLOU

Page N° 1 / 1

Ecole publique : Les Gallo-Peints, Maxent

- 1) Résultats des élections des représentants de parents
- 130 électeurs inscrits, 58 suffrages exprimés, soit 44,62% de participation. Ce pourcentage est en légère hausse par rapport à l'an passé.
 - Ont été élus : Mesdames ROSSELIN Sylvie, BUREL Sarah, PERRIN Stéphanie et SAVARY Raïssa (4 titulaires). Ainsi que Madame THEBAULT Élodie, Messieurs LECOMTE Anthony et BLANCHET Julien, Madame DUBOIS Séverine (4 suppléants).
- 2) Bilan de la rentrée scolaire : fonctionnement, bilan financier, rythmes scolaires
- **Effectifs** : 94 élèves à ce jour (un départ d'élève en CE1 le 11 octobre).
 - **Répartition** :
 - * 23 TPS/ PS/MS (2 TPS/11 PS/10 MS) Enseignante : Mme TAQUET Émilie. Adjointe territoriale : Mme HERVAULT Stéphanie.
 - * 23 GS/CP (14 GS/9 CP) Enseignante : Mme VOGEL Karine - Adjointe territoriale : Mme BONNET Sophie, présente le matin.
 - * 23 CE1/CE2 (13 CE1/10 CE2) Enseignantes : Mme NOBLET Rosemary (les lundis, mardis et vendredis) et Mme DROUET Céline (les jeudis).
 - * 25 CM1/CM2 (13 CM1/12 CM2) Enseignante : Mme GUILLOU Nadia.

Il y a actuellement 2 TPS à l'école. Deux autres TPS seront normalement accueillis en janvier 2020 et un autre en avril 2020. Nous aurons donc un effectif de 98 élèves.

- **Les horaires d'école** sont inchangés cette année. La directrice y reviendra dans le point suivant sur les rythmes scolaires.

Les modalités de signalements des absences sont rappelées, à savoir : les parents doivent appeler l'école le jour même de l'absence de leur enfant et fournir ensuite un justificatif écrit, via le billet justificatif fourni en début d'année. Ce justificatif est consigné dans le registre d'appel. Un justificatif médical peut être demandé mais n'est pas obligatoire.

- **Bilan financier.**

Le budget fournitures voté par la mairie sera entièrement utilisé pour cette année calendaire 2019.

Le budget pour les sorties pédagogiques le sera également pour cette année 2019. Nous nous en servons notamment pour les sorties Cinécole prévues en novembre 2019.

Madame GUILLOU Nadia reprend la prise en charge des comptes de l'OCCE pour l'année scolaire 2019/2020 suite au départ de Monsieur BRUNAGEL Pierre. Actuellement le transfère de signature n'est pas encore effectué. Cela prend du temps cette année. Le relevé de compte au 31 octobre note 614,92€. Toutefois, ce relevé ne prend pas en compte les cotisations perçues et l'argent demandé pour le cinéma du fait que Madame GUILLOU n'ait pas encore la main sur le compte bancaire. Cette année, les élèves de CE et de CM iront en classe transplantée à Perros Guirec du mercredi 03 au vendredi 05 juin 2020. Celle-ci sera principalement axée sur le thème de la mer ce qui viendra enrichir le parcours de l'item Questionner le Monde des élèves dans le domaines des sciences notamment. Cette classe transplantée abordera le milieu marin par une entrée différente chaque jour. Les activités qui seront proposées toucheront toutes au milieu marin comme le char à voile, la voile, la pêche à pieds, etc.

En septembre, Madame NOBLET a sollicité auprès de la mairie une subvention exceptionnelle pour ce projet. La subvention proposée par la mairie sera à l'ordre du jour du conseil municipal de novembre 2019. L'APE a fait une donation à hauteur de 85€ par enfant pour ce projet ce qui va permettre de limiter la répercussion du coût sur les familles et nous l'en remercions. Voici le détail de budget exposé aux membres du conseil par Madame GUILLOU ET Madame NOBLET :

Budget classe transplantée

• Séjour pour 48 élèves et trois adultes :	8 877€
• Transport Maxent-Ploemeur :	890 €
soit un total de	<u>9 767€</u>
• Budget prévisionnel :	
participation parents (70€/élève):	3 360€
APE :	4 165 €
mairie Maxent :	960 €
autres (mairie Baulon, actions OCCE)	?
	8 485€
Soit un reste de 1 282€	

- Rythmes scolaires pour l'année 2019-2020.

Les horaires de l'école restent inchangés pour cette rentrée 2019. Nous restons cette année à un rythme scolaire de 4 jours répartis de la façon suivante :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi matins : 8h30/11h45.
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midis : 13h30/16h15.

8h20 – 8h30 : accueil du matin. L'accueil se fait dans les classes sauf pour la classe de l'enseignant surveillant le portail. Cette classe reste sur la cour jusqu'à 8h30. Le plan Vigipirate étant maintenu, les portes de l'école sont fermées à clé à 8h30.

8h30 – 11h45 : classe.

13h20 – 13h30 : accueil du midi sur la cour.

13h30 -16h15 : classe.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont maintenues. Elles tournent autour de 3 types d'activités : projet d'école / aide aux devoirs / aide à la difficulté scolaire. Les APC sont facultatives, soumises à autorisation parentale. Elles auront lieu les mardis après la classe.

3) Charte de la laïcité et règlement intérieur de l'école

Les enfants non récupérés par leurs parents sont pris en charge par les services municipaux de cantine ou garderie.

La Directrice relit le règlement intérieur en précisant que l'équipe enseignante n'a pas de modification à apporter cette année. Une modification d'ordre institutionnel doit être effectuée concernant l'obligation d'instruction qui passe de 6 à 3 ans à compter de cette rentrée 2019.

Concernant le règlement intérieur, Mme la Directrice précise que l'accueil des TPS sera possible dans l'année de deux ans sous réserve de la propreté et de l'adaptation à la vie en communauté de l'élève. Les TPS pourront encore être accueillis cette année. A l'alinéa 2.1, la directrice rappelle que les maternelles dès l'âge de 3 ans doivent être assidus à partir de leur inscription à l'école du fait de l'obligation d'instruction dès 3 ans (donnée rappelée dans le

courrier de Monsieur d'Inspecteur de l'Académie de Rennes en date du 05 septembre) . Comme noté dans le courrier, elle précise que des aménagements de présences à l'école peuvent être mis en place sur demande de la famille afin que l'adaptation à l'école se fasse dans les meilleures conditions. Cette demande fera l'objet d'une validation par l'Inspectrice de Circonscription. Si un contrat est mis en place, il doit être respecté assidûment.

A ce jour, les parents d'élèves ont en leur possession la version modifiée au premier conseil d'école de l'année scolaire 2018/2019. Une version mise à jour sera distribuée à l'ensemble des parents d'élèves de l'école suite au présent conseil d'école. Madame DUBOIS, représentante de parents d'élèves, précise que dorénavant les enfants âgés de 3 ans, même s'ils ne sont pas encore propres doivent être accueillis à l'école. Une précision à ce sujet est apportées au règlement intérieur.

4) Calendrier des réunions du conseil et calendrier de l'année scolaire.

13 personnes votent l'adoption du règlement pour l'année 2019/2020.

La charte de la laïcité fera l'objet d'une présentation aux élèves le lundi 9 décembre 2019, date de la journée de la laïcité. Elle sera présentée à l'aide de « la charte de la laïcité présentée aux enfants » qui est une version plus accessible pour eux.

5) Présentation du PPMS actualisé

Madame NOBLET donne le calendrier des dates des conseils d'école à venir, à savoir :

- 2eme conseil d'école : lundi 16 mars 2020 à 18h00

- 3eme conseil d'école : jeudi 18 juin 2020 à 18h00

La directrice rappelle le calendrier des congés de l'année scolaire 2019-2020 distribué à toutes les familles lors de la journée de rentrée.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) se décline, cette année encore, en deux PPMS distincts : un PPMS risques majeurs (inondation, tempête, etc...) et un PPMS intrusion/ attentat. Le premier consiste en un confinement des élèves dans la salle de motricité afin de rassembler tous les occupants de l'école dans une même pièce pouvant être calfeutrée. Lorsque le signal de la corne de brume retentit, tous les élèves se confinent en salle de motricité. La radio est allumée afin d'avoir des nouvelles de la situation en temps réel. Les ouvertures sont calfeutrées avec des linges mouillés préférablement. En cas d'incendie, lorsque l'alarme retentit, les élèves rejoignent leur point de regroupement (cour côté rue Pierre Porcher pour les élèves de la GS au CM2 ; cour des maternelles pour les élèves de la TPS à la MS). Le deuxième PPMS, quant à lui, ne sera pas expliqué dans les détails dans un but de confidentialité. Seul les élèves et les personnels de l'école connaissent les mesures de celui-ci. Il est précisé que les élèves se confinent dans des pièces qui offrent une quasi non visibilité. Celles-ci sont accessibles via les classes. Un exercice de confinement en lien avec le deuxième PPMS a eu lieu le 26 septembre. D'autres exercices auront lieu dans l'année afin de valider les 2 PPMS.

A la suite du premier exercice, l'équipe enseignante a pointé un certain nombre de manquements à la réalisation du PPMS dans un premier compte-rendu. Les enseignants réexpliquent que le signal du PPMS intrusion/attentat peut être revu car le sifflet et l'alerte SMS ont leurs limites. Entre autre, le signal par SMS n'est jamais reçu par les enseignants du fait de soucis sur le réseau téléphonique. Lors des temps de classe, le signal du sifflet est très peu audible. La directrice redemande également s'il est possible d'envisager l'installation de films occultants sur les toilettes de l'ancien bâtiment. Madame COUQUIAUD demande à Mme NOBLET de lui envoyer un devis afin de pouvoir envisager cette solution. Elle précise également qu'une antenne relais de l'opérateur orange est installée sur la commune. Elle sera raccordée au réseau début d'année 2020.

La directrice rappelle que plusieurs exercices PPMS et incendie seront effectués dans l'année

afin de mettre à l'épreuve ce PPMS et ses modifications pour que celui-ci s'avère efficace en cas de danger. Ces exercices permettent aussi aux élèves d'avoir l'attitude adaptée lorsque la situation l'exige. Mme NOBLET revient sur la proposition de Monsieur DORANLO, maire de la commune, quant au déclenchement de l'alarme du dernier exercice incendie par lui-même afin que tous les personnels de l'école, y compris la directrice, soient mis en conditions d'exercice inopiné. Elle reprendra contact avec lui afin de lui en reparler.

6) Travaux et sécurité

Mme la Directrice rappelle les gestes à adopter par les parents d'élèves en cas de danger et précise que la fiche distribuée aux parents rappelant ces règles est à conserver à la maison.

7) Projet d'école et actions pédagogiques de l'année

Mme la Directrice rappelle que le plan Vigipirate est toujours en vigueur dans l'école. Elle rappelle la vigilance tenue concernant l'assiduité. Ainsi, les parents d'élèves doivent veiller à arriver avant les horaires de fermeture du portail de l'école.

Mme la Directrice explique que l'ancienne équipe a rédigé le projet d'école qui sera à mettre en œuvre entre 2016 et 2020.

Rappel des trois parcours du projet d'école qui s'articulent autour de nos deux axes de travail principaux :

- Parcours Education Artistique et Culturelle.
- Parcours Citoyen.
- Volet numérique.

Ce projet devra être réécrit en 2020.

- Projets concernant l'ensemble de l'école :

- Cinécole : Cette année, grâce à l'organisation cinécole, tous les élèves se rendront au cinéma de Plélan le Grand à raison d'un film par trimestre. Pour ce premier trimestre, les maternelles sont rendus au cinéma le jeudi 14 novembre au matin et les CM1-CM2 le mardi 12 novembre. Les GS-CP et les CE1-CE2 s'y rendront le mardi 26 novembre.
- Toutes les classes vont à la médiathèque une fois par mois.
- Classes GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 : l'École de Musique de Brocéliande a validé un projet qui regroupera ces trois classes. Nous avons candidaté pour un projet de chorale autour des contes. Les élèves écriront un conte sur un personnage traditionnel qui s'en va trouver d'autres personnages de contes. Ce projet sera aussi transdisciplinaire puisqu'il sera l'occasion d'explorer ce thème en écriture, en théâtre, etc... L'intervenante, Mme OLIVIER Soazig, a débuté les séances à l'école le lundi 30 septembre et interviendra jusqu'au lundi 16 décembre 2019 inclus. Ce projet fera l'objet d'un rendu sous forme de spectacle qui sera proposé aux parents d'élèves.
- Suite au succès du spectacle en lien avec les arts du spectacle vivant l'année passée, les enseignants décident de reconduire un projet de spectacle qui sera cette fois en lien avec le projet Musique à l'école comme l'année 2017/2018. Les enseignants espèrent pouvoir y intégrer du théâtre (en lien avec la pratique de classe et les APC) et de expression corporelle. Ce spectacle sera indépendant de la fête de l'école car il fait l'objet d'un projet en lien avec les programmes. Ce spectacle aura normalement lieu fin mai 2020.

Toutefois, des animations pourront être préparées par les élèves pour la fête de l'école (fil rouge dansé, chant chorale, etc.)

- Suite à discussion avec Mme SOUEIX, présidente de l'association des parents, la fête de l'école sera cette année déplacée géographiquement à l'Espace Arbenne en face de la médiathèque à quelques pas de l'école. Cette décision étant prise, les enseignants ont décidé d'avancer la date des portes ouvertes qui avaient habituellement lieu le jour de la fête de l'école. Celles-ci auront lieu en mars ou en avril 2020.

- Projets par classe :

Cette année, les interventions piscine auront lieu le jeudi matin pour les élèves de la GS au CE2. 16 séances sont allouées pour l'école entre février et juin 2020. Les GS/CP se rendront à la piscine pour 8 séances. 8 séances seront pour la classe de CE1-CE2 afin de s'assurer que tous les élèves valident le palier du savoir nager cycle 2. Cette année les CE1-CE2 iront à la piscine en premier avec les élèves de CM n'ayant pas validé le test d'aisance aquatique en CE2. Ce test est obligatoire pour participer aux ateliers proposés lors de la classe transplantée de juin 2020.

Classe de TPS/PS/MS : Les élèves de TPS/PS/MS auront pour thème de classe cette année « apprendre par les contes ». A chaque période scolaire, les élèves découvriront un conte. Ce sera pour eux l'occasion de dire, lire, écrire manipuler et créer. A chaque période correspondra un projet autour du conte étudié, allant de l'art visuel, à la création d'une composition en volume en passant par le livre à compter et la réalisation d'un spectacle en lien avec les arts du spectacle vivant. Dans ce but, les élèves participeront à une promenade artistique contée dans les bois mais aussi à un spectacle de contes et d'ombres avec la compagnie Copélius. Le 5 juin, les élèves se rendront au jardin de Brocéliande.

Classe de GS/CP : Le thème de l'année suivi par Madame VOGEL cette année est l'environnement. Les élèves vont pouvoir manipuler, créer, cuisiner autour de la nature et de l'environnement au fil des saisons. Ce sera l'occasion pour les élèves d'effectuer plusieurs randonnées dans l'année avec des thématiques différentes telles que les contes, le land art, ... Un spectacle d'ombres est aussi prévu en mars. Mme VOGEL aimerait aussi mettre en place une nuit de la lecture au sein de sa classe.

Classe de CE1/CE2 : Cette année, la classe de Madame NOBLET se lance elle aussi dans un projet autour des contes. Chaque période verra l'étude d'un style de conte différent : les contes traditionnels, puis les contes codés, ensuite les contes en randonnée et en BD pour enfin s'intéresser aux contes détournés. Madame NOBLET aimerait que les élèves de CE1 CE2 écrivent les dialogues de l'histoire du projet musique afin que ceux-ci soient joués durant le spectacle de fin d'année. Une sortie est prévue le 31 mars au jardin de Brocéliande avec pour thématique les contes et les légendes. Enfin, la classe participera à la classe transplantée du 03 au 05 juin 2020.

Classe de CM1/CM2 : Madame GUILLOU travaillera cette année avec comme fil conducteur la Bretagne et la mer. La sortie scolaire au jardin de Brocéliande sur le thème de l'eau ainsi que la classe transplantée de juin 2020 iront dans ce sens. Les rencontres avec les résidents de l'EHPAD de Maxent menées en 2017/2018 et 2018/2019 seront poursuivies. Ce sera l'occasion pour les élèves d'écrire et de mener des interviews auprès de leurs aînés.

- 8) Questions mises à l'ordre du jour par les représentants de parents

Concernant la cantine, j'ai pu constater que mon fils mangeait de plus en plus vite à la

maison alors qu'on lui laisse le temps. Lorsque je lui ai demandé d'où cela lui venait, il m'a répondu : "à la cantine les dames elles disent "hop hop hop !..." " Je peux comprendre qu'il y ait plusieurs services à gérer, mais peut-être y aurait-il un entre-deux ?

Madame COUQUIAUD explique que les maternelles ont entre 50 et 55 minutes pour manger le midi. Les élèves d'élémentaire ont quant à eux 45 à 50 minutes pour manger. Madame COUQUIAUD explique que lorsqu'elle s'est rendue à la cantine, elle a remarqué que les enfants discutaient beaucoup avant de manger. De ce fait, ils disposent de moins de temps pour le repas.

Au sujet de la cantine, les élèves se plaignent toujours du bruit qui est un problème récurrent, est-il possible peut-être de faire intervenir quelqu'un sur le sujet afin de trouver des solutions durables ?

Madame COUQUIAUD explique que le midi 150 enfants déjeunent à la cantine ce qui effectivement occasionne du bruit. Ils sont mélangés en âge et entre les deux écoles. Des travaux d'insonorisation ont été réalisés dans la salle de cantine ce qui donne tout de même un mieux. Des groupes de travail sont organisés entre les chargés aux affaires scolaires des différentes communes alentours afin d'échanger sur ces questions.

Quel est le protocole des agent communal en cas de blessure d'un enfant (petite/moyenne/grande). Est-il indispensable de prévenir le parent ? Quand est-ce qu'on le prévient ? Par quel moyen ?

Lorsque qu'un enfant a de la température, Mme COUQUIAUD explique que les parents sont systématiquement prévenus par SMS. En cas de choc à la tête, ils le sont également. Monsieur le Maire est lui aussi prévenu dans ce dernier cas de figure.

Quel est le protocole des enseignants en cas de blessure d'un enfant (petite/moyenne/grande). Est-il indispensable de prévenir le parent ? Quand est-ce qu'on le prévient ? Par quel moyen ?

Mme NOBLET rappelle que des mots « petit bobo » existe au sein de l'école et sont collés dans le cahier de liaison en cas de chute dans la cours pour les plus petits. Lorsqu'il y a un coup à la tête ou de la fièvre, les parents sont prévenus dès que possible. En cas de blessure grave, les parents sont prévenus dès que possible après appel aux pompiers si besoin.

Quels sont les moyens de communication mis en place entre l'école et le personnel communal afin de transmettre des informations aux familles (ex : pour les maternelles comment se passe le temps de sieste, les repas...).

Pour ce qui est de la cantine, la transmission des informations se fait à l'oral au portail le midi au retour des enfants. La communication concernant le temps de sieste se fait directement à l'oral entre la personne chargée de la surveillance et l'enseignante de la classe de maternelle. Pour ce qui est de la garderie, la transmission se fait le matin au portail à l'arrivée des enfants et le soir avant leur départ pour les locaux de la garderie.

Est-il possible de trouver des casiers pour tous les élèves en CM1/CM2 car il semble qu'il y ait des manques sur ce point ?

Du fait de l'augmentation des effectifs en CM1/CM2 cette année, la classe ne comporte plus assez de tables à casier. Les enfants concernés (4 dans la classe) ont un casier sur une étagère dans la classe. Les représentants de parents informent les enseignants qu'il est possible d'acheter des casiers à fixer sur les tables. Mme NOBLET va se renseigner sur cette solution et vérifier si d'autres casiers ne pourraient pas être dévissés et transférés vers la classe des CM.

En ce qui concerne les éventuelles sorties scolaires, serait-il possible de nous prévenir un peu plus en avance ? Nous avons besoin de nous organiser au niveau professionnel afin de pouvoir accompagner les enfants.

L'équipe enseignante fait tout son possible pour prévenir au plus tôt des sorties scolaires à venir et anticiper celles-ci au maximum. Toutefois, avant de prévenir les parents d'élèves, les enseignants doivent s'assurer d'avoir le financement nécessaire pour réaliser les sorties mais

aussi la possibilité de réserver auprès des différents organismes (lieu, car, etc.)

Pour les 1€/sortie, est-il possible de grouper par trimestre ou sur l'année car je ne laisserai pas les filles se promener avec de l'argent dans les poches dans le car. Est-il possible de grouper pour les fratries ?

Les 1€ demandés pour chaque sortie cinéma (soit 3€ à l'année) ont été demandés dès ce début d'année par les classes de GS/CP et CE1/CE2. Un erratum va être mis dans les cahiers de liaison des élèves de TPS/PS/MS et de CM1/CM2 afin de récolter les sommes manquantes. L'argent peut tout à fait être donné pour la fratrie complète. Si certains parents ne veulent pas que leurs enfants transportent l'argent dans leur cartable, il est tout à fait possible de le donner en main propre au portail.

Depuis la rentrée de septembre, j'ai pu constater que mon enfant sortait de l'école sans qu'aucun enseignant ne lui en donne la permission. J'étais présente pour l'attendre, mais si j'avais eu du retard, il se serait retrouvé seul dans la rue. Je m'interroge.

Les enseignants font systématiquement une vérification visuelle de la présence d'un parent avant de laisser sortir un enfant de l'école. Toutefois, l'information a bien été transmise et entendue par l'ensemble des enseignants qui redoublera de vigilance sur ce point.

La séance est levée à 19h58.